

Le 25 mai 2020

Transports scolaires 2020/2021 : les inscriptions sont ouvertes depuis le 4 mai 2020

Mises en place dès début mai, mais éclipsées par la communication Covid-19 pour les plans de reprise d'activité des transports scolaires, urbains et interurbains de l'agglomération, les inscriptions battent leur plein actuellement. Sur le territoire de Thonon Agglomération sont concernés* :

- les collégiens et lycéens résidant à Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Loisin, Lully, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire.
- les élèves des écoles primaire et maternelle d'Excenevex, et de l'école maternelle des Chaînettes de Perrignier.

Les élèves bénéficiant déjà du service pour l'année scolaire 2019/2020 doivent faire l'objet d'une nouvelle inscription pour l'année scolaire 2020/2021.

Inscriptions en ligne jusqu'au 15 juillet 2020

Rapide, pratique et sécurisée, l'inscription en ligne ne prend que quelques minutes sur www.thononagglo.fr. Cette année, cette procédure dématérialisée est aussi accessible pour les élèves en situation de garde alternée, si les deux parents sont domiciliés sur le territoire de l'agglomération. Les élèves circulant en train (abonnements scolaires réglementés) peuvent également utiliser la même plateforme à la suite des accords intervenus avec la SNCF.

Pour les familles optant pour une inscription sur formulaire papier, la demande d'abonnement est téléchargeable sur le site www.thononagglo.fr. Elle doit être impérativement renvoyée par courrier (en raison de la crise sanitaire, les services communautaires restent fermés au public), à l'adresse suivante : Thonon Agglomération - Service Mobilité - Domaine de Thénières - 74140 Ballaison, et reçue le 30 juin 2020 au plus tard.

Le tarif de l'abonnement annuel par élève est à nouveau inchangé cette année : il est de **78 €**. Une inscription transmise hors délais entraînera toutefois une majoration de 100 % par ayant-droit. Pour mémoire, le coût moyen de transport d'un élève est de l'ordre de 1 500 € par an.

Plus d'informations : www.thononagglo.fr.

**Les élèves résidant à Allinges, Anthy-sur-Léman, Margencel et Thonon-les-Bains, empruntant les lignes du réseau BUT (bus urbains thononais), peuvent se procurer leur titre de transport sur le site www.leman-but.fr.*

Le transport scolaire est organisé sur les 25 communes du territoire par Thonon Agglomération. Celle-ci gère au quotidien la prise en charge d'environ 5 300 élèves sur les réseaux urbain et interurbain et à travers les circuits spéciaux, à destination d'une quarantaine d'établissements scolaires du Chablais et du Genevois français.